

**ASSOCIATION POITOU-CHARENTES DES AUDITEURS DE
L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE**

Procès-verbal

COMITÉ DIRECTEUR

Samedi 28 septembre 2019 à 9 h 30

Best Western Hôtel – Le Bois De La Marche – 1 Allée des Cerfs – 86240 Fontaine-le-Comte

Présents (13) : Mark BILLOT (79), Daniel BIRON (86 - *Trésorier*), Christian CHAUVET (17), Jean-Claude DUCHET (16 - *Président*), Marc FIARD (86 – *Secrétaire général*), Bernard FONTAINE (79), Bernadette GRIGNON (17), Catherine HERAULT (17), Jean-Louis LOBSTEIN (79), Pierre MENANTEAU (16), Paul MORIN (17), Philippe MOUNIER (17), Charles THOMAS (86).

Excusés (6) : Aïda JAAFAR (86), Damien DJANIKIAN (86), Dominique FAURE (16), Didier SPELLA (17), Henri SCIARA (86), Jean-Pierre VANOYE (79).

Invités (3) : Muriel OUVRARD (16), Norbert LAURENÇON (AR-1 – *Président*), Josette CHASSIN (AR-1 – *Secrétaire générale*).

Le **Président** ouvre la séance en invitant le comité directeur (**CoDir**) à rendre hommage aux membres de l'association et aux militaires décédés ou blessés en service.

I- Approbation du procès-verbal du CoDir du 1^{er} juin 2019.

Le comité adopte à l'unanimité le procès-verbal du CoDir du 1^{er} juin 2019.

II- Point sur l'Union-IHEDN.

Jean-Claude DUCHET :

- **Présente** Norbert LAURENÇON et Josette CHASSIN, respectivement Président et Secrétaire générale de l'AR-1 (Région Nouvelle Aquitaine).
- **Précise que le général directeur de l'IHEDN :**
 - Insiste sur la nécessité d'établir une meilleure liaison avec les préfets de région.
 - Demande un interlocuteur unique pour les préfets et recteurs de région.
 - Conséquence : les Présidents des AR ayant une préfecture de région dans leurs rayons d'action ont vocation à informer les préfets de région sur les activités associatives des AR et à faire valoir leur apport réel.
- **Indique que le directeur de cabinet du Premier ministre** a fait observer que :
 - L'IHEDN doit se réformer et réduire ses coûts.
 - L'IHEDN n'a pas vocation à se substituer à l'Université, donc suppression des master II.
 - L'IHEDN doit créer une nouvelle direction ayant en charge la relation avec les auditeurs, tout en réduisant ses effectifs de 10 %.
 - Le nombre de sessions devrait être réduit par deux avec un effectif diminué de moitié.
 - Le projet d'une session nationale unique à Paris et en région est envisagé.
 - Par ailleurs, l'Institut doit se recentrer sur les enjeux de défense, qu'il n'est pas chargé du lien Jeunesse et Nation et que les sessions Cohésion nationale et Citoyenneté n'ont aucune légitimité.
 - Les associations régionales sont en trop grand nombre et trop peu dynamiques.

- **Évoque la problématique du SNU, avec ses problèmes de :**
 - Recrutement de l'encadrement au regard de l'âge moyen des auditeurs.
 - Disponibilité des cadres.
 - Comportement des jeunes à encadrer.

III- Intervention de Norbert LAURENÇON (Président AR-1).

L'exposé, non joint en annexe, présente les éléments suivants :

III-1 Évolution de l'IHEDN :

- Contexte de l'évolution de IHEDN suite à une décision du Premier ministre de mener une revue de toutes les institutions ministérielles de taille réduite (effectif < 100/150 ETP).
- Maîtres mots : **On conserve, on regroupe, on supprime.**
- L'IHEDN doit être réformée en profondeur et devenir une structure plus ouverte, économe et affichant une modernité en phase avec l'évolution du contexte stratégique, social et économique.
- L'offre de formation doit être repensé sur la forme et sur le fond en réformant sa méthode de formation, en prenant en compte les nouveaux outils du numérique et de la communication et en adaptant son catalogue de formation à sa mission :
 - Formation des décideurs, des relais d'opinion, des responsables de tous les segments de l'État et de la société en phase avec l'évolution du contexte stratégique, social et économique.
 - **Parité – Égalité – Diversité.**
 - Synergie et partenariats avec les autres instituts.
 - Réserve citoyenne IHEDN.
 - En s'appuyant sur le monde de la recherche notamment en recherche stratégique.
 - En s'inscrivant dans les priorités de la politique étrangère.
 - En diffusant la culture stratégique française auprès des partenaires européens.
- Le lien entre l'IHEDN et l'Union-IHEDN est rompu. L'Union perd ses administrateurs au conseil d'administration de l'IHEDN.
- Les 43 associations composant l'Union doivent être restructurées en tenant compte du périmètre des régions actuelles, car il est considéré que le « [...] *Foisonnement de 43 associations qui **ne représentent pas la modernité** que l'on veut donner aux territoires d'aujourd'hui et qui **ne conduisent pas les missions** que l'on peut attendre d'elles. [...]* » nuit à l'efficacité de l'IHEDN.

III-2 Évolution de l'Union-IHEDN :

- Concernant les finances de l'Union, en déséquilibre notoire, elles font l'objet d'un audit. La lettre de mission est présente sur le site de l'AR-18 : <https://ihednpoitoucharentes.fr/archives/777>
- Les conclusions des travaux de la commission doivent être présentées lors du Conseil d'Administration qui se réunira fin septembre 2019.
- La principale conséquence pour notre association est que la « **redevance** » en faveur de l'Union passe de 10 à 13,50 euros.

III-3 Évolution de l'AR-1 :

- Augmentation des effectifs sur la Gironde.
- Effort important engagé pour recueillir les cotisations.
- 10 % d'auditeurs impliqués ; 30 % maximum de membres associés, lesquels sont les plus actifs et motivés.
- Mise en œuvre d'une session de formation pour les membres associés.
- **Retex SNU à Felletin (23-Creuse) :**
 - **Lieu :** lycée des métiers du bâtiment (LMB) de Felletin.
 - **Date :** du 16 au 28 juin 2019.
 - **Programme :** des formations à la citoyenneté et des activités libres, tournées vers la découverte et la promotion du département.
 - **Effectif :** 200 jeunes à encadrer.

- **Cohabitation** : pas de problème de cohabitation avec les élèves du lycée de Felletin car des salles spéciales sont réservées pour les volontaires du SNU, qui utiliseront également les salles informatiques et les équipements sportifs du lycée.
- **Activités** :
 - Commémoration de l'appel du 18 juin.
 - Déplacement au monument aux morts.
 - Soutien télévisuel de l'équipe de foot féminine (France-Nigéria, le 17 juin) lors d'un match de Coupe du monde.
 - Participation active à la fête de la musique.
- **Encadrement** :
 - Mobilisation de 10 volontaires parmi les adhérents de l'AR-1.
 - Besoin estimé de 44 encadrants dont 5 permanents 24 h / 24 h.
- **Bilan** : Réussite de l'opération pour un coût évalué à 10 000 euros, dans une infrastructure existante. On peut se poser la question du coût global réel.
- **Prospective** : en 2020, un SNU par département.
- **Question** : Le SNU ne va-t-il pas conduire à la suppression des rallyes lycées et collégiens (Trinôme académique) ?
- **III-4 Proposition de Norbert LAURENÇON.**
Pour répondre à la demande du général directeur de l'IHEDN concernant l'évolution des AR :
 - Laisser en l'état les périmètres et l'organisation des AR.
 - Le département est la base du fonctionnement, avec un responsable par comité.
 - Le Président de l'AR-1 prend en charge les relations avec les instances qui pilotent la région (Préfet, Recteur, Président du Conseil régional, OGZD).
 - Création de projets et de forums « Nouvelle-Aquitaine » pour « **montrer que l'on sait travailler ensemble** ».

IV- Point sur le projet de site internet de l'AR-18.

Christian CHAUVET :

- Présente le projet de site internet de l'AR-18 et sollicite des remarques ou des interrogations.
- Demande aux Vice-Présidents en charge des comités départementaux de bien vouloir lui communiquer les informations et les documents qu'ils souhaitent voir diffuser.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, valide le projet. Le site est accessible avec le lien suivant :

<https://ihednpoitoucharentes.fr>

Le **Président** en informera le général directeur de l'IHEDN et le président de l'Union-IHEDN à l'occasion d'une prochaine réunion.

Le **Président** réitère son souhait sur l'ardente nécessité de veiller à la qualité du contenu du site.

ooOoo

La conséquence induite est la nécessité absolue de proposer à l'IHEDN et à l'Union-IHEDN la modification des pages de présentation de notre association sur leur site Internet respectif :

- IHEDN : <https://www.ihedn.fr/association/region-poitou-charentes-ar-18>
- Union-IHEDN: <https://www.union-ihedn.org/associations/ar18/>

Le **Secrétaire général** est chargé de cette démarche et sollicitera l'avis des Vice-Présidents ainsi que celui des concepteurs du site (Christian CHAUVET et Jacques TABARY).

Après en avoir délibéré, le **Comité directeur**, décide de conserver la commission *ad hoc*, créée lors du dernier CoDir afin de régler les différentes questions induites par la gestion de ce site internet.

Cette commission sera composée de :

- Jean-Claude DUCHET (**Président**), ou son représentant.
- Daniel BIRON pour le 86 (**Trésorier**), ou son représentant.
- Dominique FAURE (**Vice-Président 16**), ou son représentant.
- Paul MORIN (**Vice-Président 17**), ou son représentant.
- Jean-Louis LOBSTEIN (**Vice-Président 79**), ou son représentant.
- Marc FIARD (**Secrétaire général et Vice-Président 86**), ou son représentant.
- Christian CHAUVET ou Jacques TABARY (**Webmestres**).

V- Point sur la trésorerie.

Daniel BIRON, Trésorier, informe le comité d'un déficit de trésorerie de 512,76 €

Motifs :

- 82 cotisants (forte baisse des adhésions – constat identique pour l'Union-IHEDN).
- Absence de demande de subvention CEPDF (Rallye Citoyen) pour le 17
- Mise en route d'un deuxième Rallye Citoyen dans le 79.

VI- Questions et Points divers.

Le comité directeur :

- Entérine la nomination de **Jacques TABARY** (17) en qualité de vérificateur aux comptes.
- Valide la dépense de 335 € représentant l'impression de cent exemplaires reliés du rapport établi par le comité 79 sur le thème « **Quelles commémorations demain ?** »

Trinôme académique :

- **Jean-Claude DUCHET** désigne **Catherine HERAULT** comme successeur de Jacques SÉGUIN en qualité de Délégué du Trinôme académique.
- En ce qui concerne le bilan annuel d'activités du Trinôme académique fait habituellement par Jacques SEGUIN, c'est à **Catherine HERAULT**, en liaison avec Madame **Claude SEGURA**, IPR (*Inspecteur pédagogique régional*) et référente académique Trinôme, qu'il revient de transmettre ce bilan directement à Olivier de LAVENÈRE-LUSSAN, Président de la Commission Nationale des Trinômes.

<https://www.union-ihedn.org/2015/04/les-trinomes-academiques-en-2014-2015-une-nouvelle-progression/>

- **Catherine HERAULT** instruit la demande de subvention présentée par **Aïda JAFAR** pour le compte d'un collège de la Vienne ; elle en fera rapport au prochain CoDir.

VII- Agenda.

- 30 novembre 2019 : CoDir à Niort (79).
- 18 janvier 2020 : CoDir à Mornac (16).
- 18 avril 2020 : CoDir et AG à Rochefort (17).
- 04 juillet 2020 : CoDir à Poitiers (86).

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** clôture la séance.

Marc FIARD

Secrétaire général